

## Le saviez-vous ?



# En quoi consiste le Métier de régisseur ?

Le service clientèle du service des eaux gère environ 4 à 5 millions d'euros par an ce qui demande un suivi comptable rigoureux de la part du régisseur principal et de son suppléant. Quant aux chargées de clientèle, elles sont mandataires de guichet, pour pouvoir encaisser à l'accueil.

Cette mission de régie se décompose principalement en deux phases.

## La gestion courante :

Le suivi des comptes nécessite le **pointage quotidien des opérations**. Les modes de paiements que le service propose, entraînent l'édition et le suivi des différents **bordereaux** pour l'espèce, la carte bleue, les chèques (encaissements et envoi au centre d'encaissement de Créteil), les virements ou encore le paiement en ligne. A côté de cela, le service traite divers flux informatiques entrants tels que les flux générés par les paiements en TIP chèques ou RIB et sortants comme les flux de mensualisations ou de prélèvements ponctuels. Ce suivi concerne à la fois les factures de consommation d'eau mais aussi des travaux.

Régulièrement l'espèce doit être amenée au Trésor public.

## La gestion comptable :

La gestion comptable s'effectue en lien avec le service finances de la Communauté de communes et le Trésor public.

Le régisseur principal émet **mensuellement les titres comptables** (par articles comptables) qui sont ensuite envoyés au service finances pour leur traitement et leur versement au budget. **Au bout de 6 mois, toute facture non payée par un abonné, est envoyée au Trésor public** (flux informatique) qui se charge alors de son recouvrement auprès des abonnés.

Les restes à recouvrer sont ensuite communiqués par le Trésor public au service des eaux pour la mise en place d'une délibération.



4 à 5 M€

Environ, en  
gestion  
comptable par an